



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Roselyne Charreyron, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Arnaud, Olivier Balme, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés :

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)

M. André Viallon (pouvoir à M. André Arnaud)

M. Didier Maneval (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)

M. Daniel Agin (pouvoir à Mme Christiane Martignon)

M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)

Absente : Mme Annie Chaudier

Madame le maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout de deux points :

- ***Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le transport et l'installation de l'exposition « Ecrivains et Penseurs » à la Faculté Catholique de Lyon***
- ***Embauche d'un PEC à la bibliothèque***

Madame le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Vote à la majorité (19 pour, un contre : M. Agin, deux abstentions : Mme Martignon, M. Roux)

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 10 septembre 2018.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (19 pour, 1 contre : Daniel Agin et 2 abstentions : Christiane Martignon et Frédéric Roux)

■ Finances

a) *Don au département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 »*

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'elle a reçu un appel national aux dons de la part de l'Association des Maires de l'Aude et du Département de l'Aude afin d'apporter un soutien financier aux communes sinistrées.

Madame le maire précise que ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés et qu'ils sont à effectuer auprès du département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».

Madame le maire propose le versement de la somme de 1 000 euros (mille euros).

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

b) Paiement de la taxe foncière 2018 des Biens de Section du Pin

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que le Service des impôts demande le règlement de la taxe foncière 2018 des Biens de section du Pin qui s'élève à 28 €.

Madame le maire précise que les Biens de section sur la commune, excepté ceux de la Celle, se sont éteints naturellement et qu'aucune procédure n'a été entreprise en son temps.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

c) Décisions modificatives n° 1

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative au budget principal de la commune suite à l'étude préparatoire de la réalisation de la signalétique :

- Investissement / Dépenses - Chapitre 21 - Article 2152 : - 9 900 €
- Investissement / Dépenses - Chapitre 20 - Article 2031 : + 9 900 €

Madame le maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Frédéric Roux s'étonne que le conseil municipal n'ait pas été sollicité pour le choix de l'entreprise.

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

d) Décisions modificatives n° 2

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, à la demande de la Trésorerie d'Yssingeaux, de prendre une décision modificative au budget principal de la commune afin de pouvoir régler le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à la Communauté de Communes du Haut-Lignon :

- Fonctionnement / Dépenses - Chapitre 65 : - 10 981 €
- Fonctionnement / Dépenses - Chapitre 14 - Article 739223 : + 10 981 €

Madame le maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

e) Demandes de subventions

- **Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au titre de la DETR 2019 pour l'extension du dispositif de vidéosurveillance (route du Mazet et rue du Champ de Mars)**

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la commune prévoit l'extension de la vidéosurveillance, route du Mazet à proximité du temple et du pont et sur le parking de la rue du Champ de Mars, afin de renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires (bas du village), du lieu de Mémoire et des commerçants.

Le devis des travaux s'élève à 15 225,00 € HT.

Madame le maire précise que la commune peut obtenir une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Équipement	15 225,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (50 %)	7 612,50 €
		DETR 2019 (20 %)	3 045,00 €
		Fonds propres (30 %)	4 567,50 €
TOTAL :	15 225,00 €	TOTAL :	15 225,00 €

Madame le maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux correspondante.

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier & Roux)

- **Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ligue de Tennis pour le Centre de tennis**

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la Ligue Française de Tennis a demandé expressément le changement des éclairages sur les courts couverts et la réfection des 5 courts extérieurs.

Le devis des travaux s'élève à 148 133,00 € HT.

Madame le maire précise que la commune peut obtenir une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Ligue de Tennis.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Projecteurs LED fourniture et pose	55 000,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (25 %)	37 033,25 €
Rénovation de 2 courts	49 284,00 €	Ligue de Tennis (25 %)	37 033,25 €
Remise en état de 3 courts	32 124,00 €	Fonds propres (50 %)	74 066,50 €
Clôture et accessoires	11 725,00 €		
TOTAL :	148 133,00 €	TOTAL :	148 133,00 €

Madame le maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires financiers.

Vote à l'unanimité

- **Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au titre de la DETR 2019 pour l'aménagement du Centre-bourg**

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la commune prévoit l'aménagement de la rue de la Poste, la réalisation d'un enrobé sur la place de la Gare et sur le parking public de la rue du Champ de Mars, et l'aménagement de la place des Balayes avec reprise de la clôture, agencement du trottoir et réfection des escaliers.

Le devis des travaux s'élève à 182 000,00 € HT.

Madame le maire précise que la commune peut obtenir une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Démolition de la clôture ciment existante, préparation du sol – la gare	24 217,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (31,43 %)	57 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture barreaudée – la gare	16 500,00 €	DETR 2019 (20 %)	36 270,50 €
Fourniture et pose d'une clôture barreaudée – place des Balayes	30 120,00 €	Fonds propres (48,57 %)	88 082,00 €
Aménagement des espaces verts – esplanade de la gare	8 715,00 €		
Aménagement des espaces verts – place des Balayes	14 890,00 €		
Aménagement surface parking rue du Champ de Mars	16 742,50 €		
Prolongement du parking de la gare	18 388,00 €		
Aménagement de la place des Balayes, pose de couverture et réfection de 2 escaliers	51 780,00 €		
TOTAL :	181 352,50 €	TOTAL :	181 352,50 €

Madame le maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux correspondante.

Vote à l'unanimité

- **Auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil départemental de Haute-Loire**
Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a décidé de poursuivre la rénovation des réseaux, route de Saint-Agrève (2^e et 3^e tranches). Il s'agit de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, enfouissement des réseaux secs et reprise du réseau d'adduction d'eau potable.
Le montant total des travaux s'élève à 176 521,00 € HT.
Madame le maire précise que la commune peut obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental de Haute-Loire.
Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût des Travaux (2 ^e et 3 ^e tranches)	176 521,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (30 %)	52 956,00 €
		Conseil départemental de Haute-Loire (25 %)	25 403,00 €
		Fonds propres (45 %)	98 162,00 €
TOTAL :	176 521,00 €	TOTAL :	176 521,00 €

Madame le maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental de Haute-Loire.

Vote à l'unanimité

- **Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le transport et l'installation de l'exposition « Ecrivains et penseurs autour du Chambon-sur-Lignon » à l'université catholique de Lyon**
Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la Faculté catholique de Lyon souhaite exposer dans le hall d'entrée de l'espace Carnot du 15 novembre 2018 au 15 janvier 2019 l'exposition « Ecrivains et penseurs autour du Chambon-sur-Lignon » qui s'est tenue au lieu de Mémoire du 5 juillet au 31 août 2018.
Le coût du transport et de la présentation de l'exposition s'élève à 10 715 € HT.
Madame le maire précise que la commune peut obtenir une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Adaptation, montage, démontage et transport aller-retour	4 965,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (50 %)	5 357,50 €
Conception panneau introductif	200,00 €	Fonds propres (50 %)	5 357,50 €
Service administratif, informatique et technique de la commune ; Direction scientifique	2 850,00 €		
Cycle de conférences	1 500,00 €		
Utilisation salle et mise à disposition de 2 films	1 200,00 €		
TOTAL :	10 715,00 €	TOTAL :	10 715,00 €

Madame le maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

■ Urbanisme : acquisition d'une bande de terrain pour la pose d'une armoire fibre optique à Chomier

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la société ATHD souhaite poser un coffret pour le passage de la fibre optique et une armoire fibre optique au lieu-dit Chomier. M. Fernand Verron, propriétaire de la parcelle cadastrée AI n° 84, propose de vendre une bande de terrain d'environ 70 m² pour éviter une servitude.

Madame le maire précise que M. Verron céderait cette bande de terrain à l'euro symbolique et que la commune devrait prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

Madame le maire invite les membres de l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la filière culturelle

Madame le maire expose au Conseil municipal que l'arrêté du 14 mai 2018 publié le 16 mai 2018, prévoit l'adhésion au RIFSEEP de la filière culturelle.

Le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le Complément Indemnitare Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Le CIA est facultatif.

La Commune du Chambon-sur-Lignon a fait le choix de n'appliquer que l'IFSE.

Madame le maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

b) Adhésion à la Convention de Participation du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de signer une convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV - MNT. Par risque Prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé mensuellement à 13 € par agent adhérent à cette convention.

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 43 pour son caractère solidaire et responsable.

La collectivité réglera au CDG 43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG 43 à savoir 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le CDG 43.

Madame le maire demande l'autorisation de signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Vote à l'unanimité

c) Embauche d'un PEC à la bibliothèque

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal la possibilité de signer un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) entre la Commune, la Mission Locale de la Jeune-Loire et ses Rivières et la personne pressentie pour ce contrat à la bibliothèque.

Ce contrat aura une durée hebdomadaire de 35 heures, avec un taux de prise en charge de 60 % sur 26 heures par la Mission Locale.

Le contrat PEC inclut également une formation à la charge de l'employeur.

La signature de ce PEC implique également la signature d'un CDD de 35 heures avec l'employée en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984.

Madame le maire sollicite le Conseil afin de l'autoriser à signer la convention tripartite.

Vote à l'unanimité

d) Recrutement d'un stagiaire pour le Lieu de Mémoire

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un colloque international sur le thème des « Justes en Europe » qui rassemblera des universitaires et des responsables de mémoriaux aura lieu du 25 au 27 septembre 2019.

Madame le maire précise qu'il est nécessaire de recruter un stagiaire gratifié pour participer à la préparation de ce colloque et pour assister à la phase de préfiguration de l'exposition.

La durée du stage est de 6 mois, soit du 1^{er} mars au 31 août 2019. La rémunération s'élève à 577,50 € (référence 2018) à laquelle s'ajoutera une éventuelle participation au loyer.

Madame le maire demande au Conseil l'autorisation de recruter un stagiaire gratifié.

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

e) Création de deux postes d'adjoint technique territorial

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que deux agents ont sollicité la Mairie pour être promus au grade supérieur. Il est nécessaire, dans le cadre de la promotion interne, de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe et un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe afin de faire passer au grade supérieur ces deux agents techniques à compter du 1^{er} janvier 2019.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Bibliothèque : vente de documents « désherbage »

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que le service de la bibliothèque souhaite procéder à un « désherbage », à savoir l'élimination de livres afin de contribuer à l'amélioration de l'aspect général de la bibliothèque et à une meilleure mise en valeur des collections.

Madame le maire précise que cette élimination définitive conduit soit au pilon pour les documents abimés, salis et irrécupérables, soit à une vente qui nécessite une décision de l'autorité municipale.

Madame le maire propose de mettre en vente, dans ce cadre, certains documents et de fixer les prix comme suit :

- Beau livre (grand format illustré arts, voyages...) : 5 € ;
- Livres de poche : 0,50 € ;
- CD et autres livres (romans, essais, documentaires, BD...) : 1 €
- Revues : 0,20 €.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Coupe de bois 2019

Madame le maire informe le Conseil municipal que des coupes de bois sont inscrites à l'état d'assiette 2019, dans le canton forestier de Peybroussou, à savoir la parcelle 3 d'une surface de 14,4 ha et qu'il y a lieu de décider de l'affectation de ces bois qui seront façonnés et dont la vente sera mise en bord de route.

Madame le maire indique que la recette est estimée à environ 25 000 euros.

Madame le maire demande au conseil l'autorisation pour cette coupe de bois inscrite à l'état d'assiette 2019.

Hervé Routier propose la création d'une piste de luge à l'issue de cette coupe de bois.

Vote à l'unanimité

■ Délégation de Service Public

a) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

b) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

■ Questions diverses

• *Ecole élémentaire*

Les travaux de l'école avancent normalement. Le planning est respecté.

• *Voie verte*

Les travaux d'aménagement devraient être réalisés en 3 tranches :

- 1^{er} tranche : de Piche au Chambon, soit 8,5 kms. Coût : 940 000 € HT ;
- 2^e tranche : du Chambon à Tence, soit 7,6 kms. Coût : 1 200 000 € HT ;
- 3^e tranche : de Tence à Chenereilles, soit 6,3 kms. Coût : 900 000 € HT.

La CCHL étudie la possibilité de commencer les travaux par la tranche 2. La Région Auvergne-Rhône-Alpes financerait le projet à hauteur de 80 %.

• *Local de la plage*

Marie Valla a communiqué le montant de ses recettes et dépenses pendant la saison d'été.

Elle recevra un titre de paiement de 400 € à titre d'occupation du local.

• *Procédures contentieux*

Mme le maire informe de la requête en appel de l'EURL Didier Allibert, es qualité de mandataire du groupement d'entreprises contre la commune du Chambon-sur-Lignon dans le marché de maîtrise d'œuvre de l'école élémentaire, la première requête de l'EURL Didier Allibert ayant été rejetée par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

• *Le déploiement des câbles pour la fibre optique* est en cours. La commercialisation devrait démarrer le 1^{er} semestre 2019.

• *Le Noël des Aînés* aura lieu aux Bretchs le 15 décembre 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

◇◇◇◇◇